



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIÈS PONT

VILLE DE SOLLIÈS PONT

Séance du mardi 23 juin 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 juin 2009

Date d'affichage
16 juin 2009

Objet de la délibération
*Pôle Services Techniques -
Direction - Création de la
commission de Délégation des
services publics.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juin deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à **FOREST Marie-Paule**

Absents :

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Solliès-Pont, s'est engagée dans une procédure de passation d'une délégation de services publics pour l'eau et pour l'assainissement, et qu'elle doit donc créer une commission de délégation de service public,

Considérant que cette commission présidée par M. le Maire doit comprendre 5 membres de l'assemblée délibérante par application de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE :

- **De créer** la Commission de délégation de Service Public, placée sous la présidence de M. le Maire ou son représentant,
- **De désigner** par vote à bulletins secrets au plus fort reste, les membres du conseil municipal appelés à siéger en son sein.

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

- LISTE A : **Titulaires** : LAURERI-RAVINAL-ACROSSE-DROESCH-MONTBARBON
Suppléants : LAUNAY-BORELLI-GUERRUCCI-COQUAULT-BOTA

- LISTE B : **Titulaires** : AUTRAN-ROCHE-BOUTIER
Suppléants : LUQUAND-MAESTRACCI-LE TINNIER

- LISTE C : **Titulaires** : KASPERSKI-RIMBAUD
Suppléants : FOREST-CHASTAIGNET

Il est procédé au scrutin.

Nombre de votants : **33**

Suffrages exprimés : **33**

5 sièges

listes de 5 titulaires + 5 suppléants

3 listes (A-B-C)

33 suffrages

Nombre de voix :

Liste A 23 voix

Liste B 6 voix

Liste C 4 voix

Quotient électoral 33 pour 5 = 6,6

Liste	Votants	Voix/quotient	Siège	reste	Attribution au plus fort reste
A	23	3.48	3	0.48	3
B	6	0.91	0	0.91	1
C	4	0.61	0	0.61	1

Sont élus :

Titulaires :

- **Philippe LAURERI**
- **Danièle RAVINAL**
- **Paul ACROSSE**
- **Martine AUTRAN**
- **Christophe KASPERSKI**

Suppléants :

- Michel LAUNAY
- Huguette BORELLI
- Alberto GUERRUCCI
- Jean-Pierre LUQUAND
- Marie-Paule FOREST



Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur *André GARRON.*

Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

01 JUL 2009

